



GROUPEMENT D'ETUDES ET DE RECHERCHES

NOTRE EUROPE

Président : Jacques Delors

**Gouvernements et institutions internationales
face à la dette des pays du Sud du monde**

Jacques Delors

Intervention lors du colloque *In debito di giustizia*,

Milan, 3 février 2001

© Jacques Delors, *Notre Europe*, février 2001.

Les promoteurs de cette action en faveur des plus pauvres doivent être salués. Ils savent que le combat ne fait que commencer, tout d'abord pour dénoncer la distance énorme, scandaleuse, qui sépare les déclarations des grands de ce monde des résultats minimes obtenus jusqu'à présent.

Je rappellerai, entre autres, les conclusions du sommet social organisé par l'organisation des Nations Unies en 1995 à Copenhague. J'en retiendrai, pour illustrer mon propos, l'inspiration générale.

- Remettre la personne humaine au centre de toutes les politiques et actions visant au développement économique et au progrès social.
- Se fonder sur une conception historique de la personne.
- S'engager, en particulier, à faire aux pays en voie de développement une place conforme à nos principes, et à cette fin, venir en aide aux pays pauvres.

Le cinquième anniversaire de cette conférence commémorée à Genève s'est déroulé, hélas, dans une certaine indifférence et souligne, par conséquent, l'inadéquation de l'organisation mondiale par rapport aux finalités qu'elle proclame.

Au surplus, le discours dominant, en matière économique, s'appuie sur une idéologie néolibérale, le laisser-faire, le laisser-passer, qui est de plus en plus contestée, mais pas au point d'en revenir à une saine conception de l'égalité entre tous les hommes, sans exception.

Le constat demeure donc assez désespérant. La pauvreté ne diminue pas, elle augmente même dans les pays riches. Alors qu'une nouvelle révolution scientifique et technique stimule la croissance économique mondiale et en bouleverse les données, la fracture se creuse entre les "have" et les "have not".

Soyons réalistes. La pauvreté est un phénomène cumulatif qui exige une thérapie tous azimuts, et pas seulement la réduction de la dette des pays pauvres. La responsabilité des puissants et des riches est engagée, mais aussi celle des pays en voie de développement qui doivent modifier leurs comportements en matière de gestion des finances publiques, de lutte contre la corruption, de développement des biens collectifs tels qu'éducation, santé, infrastructure...).

Un tel constat doit nous conduire à une réflexion sur les moyens de maîtriser la globalisation et de créer les bases d'un ordre mondial plus équitable. Je vous proposerai, à cet effet, quelques réflexions qui tournent autour de cette question centrale. Comment renforcer la sécurité économique, facteur indiscutable de paix, avec le souci de justice sociale et d'égalité des chances.

Mais auparavant, il convient de faire un point précis sur les dernières initiatives en matière d'allègement de la dette. Les procédures sont longues, trop longues pour ceux qui souffrent de la faim, de la maladie, de l'analphabétisme. Quelques résultats limités ont été obtenus. Prenons-en acte et poursuivons le travail militant.

I - LES DERNIÈRES INITIATIVES D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE

Une série d'événements économiques a frappé les économies des pays pauvres depuis les années 70, les poussant à recourir à l'emprunt et alourdissant le service et l'encours de leur dette : chocs pétroliers, périodes de taux d'intérêt élevés, fluctuations de la demande mondiale et dégradation de leurs termes de change résultant de la chute des prix des produits de base dans les années 80. A ces facteurs externes se sont souvent ajoutés une mauvaise utilisation des emprunts, la faiblesse d'administrations publiques déficientes, et de mauvaises politiques économiques. Et mentionnons aussi, hélas, les guerres locales qui

affaiblissent les pays concernés et les détournent des missions prioritaires que sont l'alimentation, l'éducation, la santé...

Les initiatives traditionnelles d'allègement de la dette, y compris le Club de Paris, n'ont pas abouti à compenser tous ces facteurs ayant une incidence négative sur le stock de la dette accumulé par les pays pauvres. Ainsi, la dette totale des 41 pays estimés les "Pays pauvres très endettés (PPTE)" était de 60 milliards de dollars en 1980, 105 milliards en 1985 (malgré l'intensification, à partir de 1982, des initiatives du Club de Paris), 190 milliards en 1990, et 213 milliards en 1998. Les aides approuvées jusqu'à décembre 2000 dans le cadre de la dernière initiative du FMI et de la Banque Mondiale réduiront ce montant de quelques 35 milliards de dollars. Il en va de même pour la dette de l'ensemble des pays en développement, y compris ceux à revenu intermédiaire, qui a quadruplé en vingt ans, passant de 500 milliards en 1980 à 1000 milliards en 1985 et 2000 milliards en 2000.

Le constat de la dégradation progressive de la situation et le fait que plusieurs pays soient tombés en "faillite" a obligé les pays créditeurs à réviser régulièrement leurs mécanismes d'allègement.

Il existe deux procédures de rééchelonnement de la dette :

- Le Club de Paris pour les prêts faits par les Etats.
- Le Club de Londres pour les créances du secteur financier privé.

Ainsi, le Club de Paris, outre les rééchelonnements traditionnellement effectués, a procédé à des annulations des montants d'encours et de service de la dette qui s'élèvent au total à 60 milliards de dollars. Bien que le sujet ait été aussi traité dans les réunions du G7 -Toronto (1988), Londres (1991), Naples (1994)-, on n'a pas réussi à éviter que l'endettement accumulé par les PPTE (les pays pauvres très endettés) n'atteigne, au milieu des années 1990, des niveaux insoutenables.

Face à ces circonstances, le FMI et la Banque Mondiale ont lancé conjointement une nouvelle initiative en 1996. En 1999, suite à une décision du sommet du G8 à Cologne d'accélérer et d'intensifier l'allègement de la dette, cette initiative a été substantiellement modifiée afin d'en améliorer l'efficacité et les montants financiers alloués.

L'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE)

L'objectif de cette dernière initiative est, selon les termes mêmes de la déclaration des deux organisations internationales, de "ramener la charge de la dette extérieure (des PPTE) à un niveau tolérable, de sorte qu'ils puissent en assurer le service au moyen des recettes d'exportation, de l'aide extérieure et des rentrées de capitaux".

Elle se fonde sur la participation de tous les créanciers -bilatéraux, multilatéraux et bancaires-. Ainsi, à la différence des initiatives antérieures, celle-ci comporte la participation intégrale des créanciers multilatéraux, notamment le FMI, la Banque Mondiale et les banques régionales de développement. Ces institutions ont toujours bénéficié du statut de créanciers privilégiés et ils n'avaient pas consenti à ré-échelonner la dette, de façon à en alléger le coût annuel.

Quarante et un pays sont concernés par cette nouvelle initiative. Ils ont tous un revenu par habitant très faible et se trouvent dans une situation insoutenable, même après les mécanismes d'allègement traditionnels tels que ceux consentis par le Club de Paris ou encore des actions complémentaires engagées par des créanciers bilatéraux, c'est-à-dire les Etats nationaux.

Soulignons le fait que le Fonds Monétaire et la Banque Mondiale pratiquent, même pour cette nouvelle initiative, la règle de la conditionnalité : ce qui signifie que l'action de l'aide est subordonnée à la mise en

place de politiques économiques destinées à stimuler la croissance à long terme et à réduire la pauvreté.

Le mécanisme correspond à plusieurs étapes :

- Première étape : le pays doit adopter des programmes d'ajustement et de réformes appuyés par le FMI et la Banque Mondiale et les mener à bien pendant trois ans. On procède à une analyse du degré d'endettement du pays, pour déterminer s'il est ou non tolérable. Cette analyse se fait sur la base du ratio dette/exportations et, dans certains cas particuliers, dette/recettes budgétaires. Ensuite, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale statuent officiellement sur l'admissibilité du pays et sur le montant de l'assistance à lui apporter.
- Deuxième étape : le pays doit continuer à bien exécuter les programmes soutenus par le FMI et la Banque Mondiale. La durée de cette seconde étape dépend du délai de mise en oeuvre des réformes convenues, ainsi que de l'adoption d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Certains créanciers peuvent accorder des rééchelonnements et allègements provisoires pendant cette deuxième période.
- Troisième étape : le pays reçoit le solde de l'aide promise, c'est-à-dire, en fait, la majeure partie de celle-ci.

Coût et financement de l'opération

Un fonds fiduciaire a été établi pour aider les organisations multilatérales à délivrer la part de l'allègement de la dette qui leur correspond sans que cela affecte leur capacité de prêt aux autres pays et le financement de l'ensemble de leurs activités. En décembre 2000, ce fonds avait obtenu d'une vingtaine de pays des contributions d'un montant total de 2,5 milliards de dollars. Le Congrès américain, pour sa part, s'est montré très réticent envers les contributions de ce fonds fiduciaire pour les PPTE. Ce n'est qu'en octobre qu'il a finalement approuvé 435 millions de dollars (alors que l'engagement initial américain était de 650 millions). La contribution de l'Union européenne à l'initiative, qui a été de 950 millions de dollars en juillet 2000¹, avait pris du retard à cause de l'insistance des pays membres pour que les Etats-Unis paient aussi leur part correspondante. L'Union, dans la mesure où ses aides au développement sont pour la plupart sous la forme de dons, ne constitue pas un créancier important : seulement 2% du coût total de l'initiative pour les PPTE correspondent à des dettes envers l'Union, soit 4,3% du total dû aux organisations multilatérales.

Rappelons, pour mieux situer l'effort de chacun, que l'Union Européenne et ses pays membres sont le premier contributeur au monde pour l'aide humanitaire et des dons financiers pour le développement (y compris les crédits substantiels octroyés par l'Union dans le cadre de sa coopération avec les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique).

Pour en revenir à l'initiative du FMI et de la Banque Mondiale, il convient de noter que les paiements qui serviront à financer l'allègement seront exigibles au long de nombreuses années. En conséquence, la valeur actuelle nette du coût des initiatives de réduction de la dette est substantiellement inférieure à la valeur nominale des dettes annulées. Le FMI et la Banque Mondiale estiment le coût total de l'opération à environ 28,6 milliards de dollars.

II - UN BILAN LIMITÉ

¹ Ce montant se divise en : 734 millions d'euros pour le fonds fiduciaire de l'initiative (la contribution la plus large faite à ce fonds), et 300 millions pour réduire les dettes dues directement à l'Union.

A la fin de l'année 2000, 22 pays avaient rempli les conditions pour pouvoir, enfin, bénéficier de l'aide promise. Un seul pays, l'Ouganda, était arrivé au point d'achèvement, et ceci plus de quatre ans après le lancement du programme. Le montant nominal des encours des dettes qui sera annulé pour ces 22 pays s'élève à 35 milliards de dollars (20 milliards en valeur actuelle nette). Ce qui représentera, en moyenne, une réduction d'un tiers de leur dette accumulée.

Certains succès sont constatés. C'est le cas de l'Ouganda, la Guyane ou le Mozambique où les ressources libérées par l'allégement des dettes ont été redirigées vers des programmes pour réduire la pauvreté. Au Mozambique, par exemple, la réduction progressive depuis 1995 du service de la dette est allée de pair avec une augmentation des investissements dans des programmes sociaux.

Les succès restent pourtant très limités. Les ONG qui ont plaidé pour l'allégement de la dette, comme c'est le cas du mouvement Jubilé 2000 lancé en Angleterre et puis suivi partout dans le monde, ou de la campagne sans précédent menée en Italie par la Conférence épiscopale, dénoncent la lenteur du processus, l'insuffisance des aides envisagées et leur bénéfice limité à un nombre réduit de pays. Ils soulignent que la charge sera encore trop lourde.

En effet, une fois ces aides reçues,

- 18 des 22 pays continueront à consacrer au service de la dette plus que ce qu'ils dépensent en santé ou en éducation. Pour certains pays, la situation est si critique (comme le reflètent les indicateurs de développement humain) qu'une annulation complète des dettes s'impose.

- Certains pays comme la Zambie -qui est, avec la Guinée, l'un des pays qui bénéficieront des fonds récoltés par la campagne du Comité des églises italien-, du fait qu'elle a des montants élevés dus cette année et les prochaines, continueront à payer toujours plus, même après les aides et allègements accordés.

- Les conditions strictes imposées aux pays bénéficiaires avant qu'ils ne puissent avoir accès aux aides retardent beaucoup le processus. On exige d'eux, par exemple, l'élaboration d'un "Mémoire sur la stratégie de réduction de la pauvreté" qui doit incorporer les résultats d'une large consultation de la société civile. Cette approche est en partie irréaliste, car elle ne tient pas compte de l'organisation des pouvoirs et de la société dans ces pays.

- Au-delà des 41 pays concernés par l'initiative, il en existe d'autres qui se trouvent dans une situation tout aussi désespérée et pour lesquels aucune aide n'est envisagée. C'est le cas par exemple du Nigéria où le revenu par tête est de moins d'un dollar par jour et le ratio dette/exportations dépasse 200%.

En fin de compte, on constate que les dettes annulées n'auraient pas pu dans tous les cas être payées par ces pays aux prises avec de dramatiques difficultés économiques et financières.

Propositions des ONG

Le mouvement Jubilé 2000, dans une pétition signée par 24 millions de personnes, demande l'annulation de 100% des dettes des pays les plus pauvres, tant à l'égard des Etats que des organisations internationales. D'ailleurs, l'ensemble des ONG qui luttent pour le développement a fait des propositions afin que le problème de la dette ne soit plus un obstacle insurmontable qui empêche les pays du Sud de sortir de la pauvreté :

- Faire en sorte que les pays riches n'acceptent plus des paiements des pays les plus pauvres, ou bien qu'ils les affectent à des actions de lutte contre la pauvreté dans les pays concernés.

- Etendre l'initiative de réduction de la dette des PPTe à d'autres pays très pauvres qui se trouvent aussi fortement endettés et qui ont été exclus de la liste élaborée par les organisations internationales.

- Mette en place un mécanisme d'arbitrage indépendant pour traiter des relations entre créiteurs et débiteurs. Cette institution d'arbitrage pourrait être rattachée aux Nations Unies et s'occuperait autant du processus de l'annulation des dettes anciennes que des conditions des prêts futurs afin d'éviter les comportements irresponsables des prêteurs comme des emprunteurs.

Même si ces propositions peuvent paraître trop chargées d'idéalisme, il y a des raisons de poursuivre le combat. D'ailleurs, l'effort de mobilisation internationale a produit quelques résultats. En Italie par exemple, on peut se féliciter de l'aboutissement des campagnes menées. Celles-ci ont sensibilisé l'ensemble de la population sur le problème, et aussi, par la pression exercée sur les pouvoirs politiques, ont permis l'approbation en juillet 2000 d'une loi qui prévoit l'annulation totale des dettes à l'Etat italien. Il est essentiel aujourd'hui que le gouvernement en retienne pleinement l'esprit lors de sa mise en application effective et que celle-ci soit faite dans les délais les plus courts. De son côté, le gouvernement anglais a annoncé l'annulation de sa dette bilatérale avec les 41 PPTe (deux milliards de livres). Le ministre anglais des finances, G. Brown, a ainsi annoncé en décembre 2000 que son pays ne va plus accepter des paiements en provenance des pays les plus pauvres. Les paiements faits par ces pays au Royaume-Uni seront placés dans un fonds, puis renvoyés dans le pays d'origine, dès lors que l'on pourra prouver qu'ils sont utilisés pour réduire la pauvreté. La Norvège, la Suède et l'Australie ont aussi annoncé leur volonté d'annuler 100% de leurs dettes bilatérales. Le Canada s'est engagé à un moratoire des paiements pour 11 pays de l'Afrique et l'Amérique Latine. La France, elle aussi, a promis un nouvel effort, lors du récent sommet de la Francophonie.

III - CONCILIER SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET JUSTICE SOCIALE

Nous avons besoin d'un fil conducteur pour conduire la réflexion, puis l'action à tous les niveaux, de la simple ONG à l'ONU.

Je vous soumetts trois principes :

- L'allocation optimale des ressources selon les priorités du développement et en cherchant la meilleure efficacité.

- La distribution des richesses, des biens publics et des opportunités selon l'orientation choisie en matière de justice sociale et selon des processus démocratiques. Le Prix Nobel de l'Economie, Amartya SEN, insiste sur la liberté concrète pour tous de participer à la vie de la société et à l'élaboration des décisions politiques, comme condition à un développement soutenable.

- La recherche d'une certaine stabilité dans le développement économique, mais aussi dans les sphères sociales et politiques. La stabilité exige la mise en oeuvre de procédures de prévention des conflits politiques et des déséquilibres économiques.

Au niveau mondial, la participation de tous les pays, le recours à la concertation, la négociation et le contrat entre partenaires égaux en droit devraient s'imposer. Nous en sommes encore très éloignés.

Ne soyons pas découragés. A certaines voix dominantes qui nous expliquent que "la croissance fera plus pour la réduction des inégalités que toutes les manifestations contre l'Organisation Mondiale du Commerce et le capitalisme" (d'après un article de Madsen Pirle, Président de l'Adam Smith Institut), il faut répliquer qu'une vision réaliste des choses ne peut faire abstraction des déséquilibres entre les pouvoirs énormes des pays riches et les maigres marges de manoeuvre des pays pauvres. Et qu'au surplus, les problèmes de répartition du gâteau sont aussi importants que ceux liés à sa croissance.

Même dans certaines grandes organisations internationales, une prise de conscience se fait jour. En octobre 1998, le président de la Banque Mondiale, James Wolfenbohn déclarait : "*Le développement n'est pas simplement une question d'ajustement... de budget et de saine gestion financière... d'éducation et de santé... de remèdes de technocrates... Combien de fois avons-nous poursuivi un objectif purement économique, sans nous arrêter suffisamment sur les aspects sociaux, politiques, environnementaux et culturels*".

Avant précisément de revenir sur la responsabilité des puissants, et aussi sur notre responsabilité personnelle, nous, habitants des pays riches, il n'est pas inutile de souligner les propres obligations des pays en voie de développement, et ce en termes fraternels, mais aussi en vérité.

Les exigences du développement

Bien entendu, les situations nationales sont extrêmement diverses, mais leur gestion doit obéir à quelques idées-force.

Tout d'abord, au coeur de notre sujet d'aujourd'hui, le poids de la dette intérieure. Certains pays croulent sous son poids et ont perdu tout espoir de s'en sortir.

D'où la nécessité d'un plan d'élimination rapide de cette dette. Mais prenons garde. On a pu voir certains pays ayant bénéficié de mesures d'allégement retomber dans les erreurs tragiques du passé : achat d'armes en vue de provoquer de nouvelles guerres, permanence de la corruption, refus d'un processus menant pas à pas vers plus de démocratie, sacrifice des biens essentiels depuis la nourriture jusqu'à la santé, en passant par l'éducation.

Cela étant dit, méfions-nous d'une attitude trop systématique et peu compréhensive envers ces pays, tout en insistant, comme le fait Amartya Sen, sur le développement de la démocratie pluraliste et de la participation des citoyens ainsi, bien entendu, que sur le respect des droits de l'homme, de tous les hommes.

Par ailleurs, nul ne conteste la nécessité de finances publiques rigoureuses donnant la priorité aux biens publics, trop souvent sacrifiés au nom d'une conception drastique de l'orthodoxie budgétaire. Car se concentrer sur cette contrainte, ornement de la pensée dominante, c'est ignorer les données humaines et économiques de ces pays. C'est sacrifier l'avenir. Autrement dit, un tel programme, appliqué sans considération de la situation concrète des pays pauvres, revient à "mourir guéri". L'assainissement financier doit se faire dans la prise en compte de l'avenir et de l'élémentaire justice sociale.

Enfin, tenons compte davantage des données naturelles si différentes et souvent à l'origine du mal. A partir des conditions spécifiques liées au sol, au climat, aux saisons, au manque de ressources vitales (comme l'eau), adoptons en conséquence les politiques économiques et sociales, les investissements et les allocations de ressources. Comment ne pas souhaiter, pour les ressources rares, des coopérations régionales, dans le domaine de l'eau, de l'énergie, des grands réseaux de transport, de la répartition des tâches entre les pôles de santé et d'enseignement supérieur grâce à une coopération régionale entre pays voisins.

Enfin, et surtout, n'oublions pas le rôle joué par les femmes dans nombre de ces pays -notamment en Afrique- et donnons-leur les moyens d'une vie plus équilibrée, avec des charges personnelles moins lourdes, et une participation plus efficace au développement.

Pour un nouvel ordre mondial

Le membre de la Commission européenne chargé des négociations internationales, Pascal Lamy, s'est fait l'avocat d'une gouvernance mondiale, à partir du diagnostic suivant²: "*La perte de légitimité des acteurs classiques crée un vide qui n'est pas comblé... Ce vide ne tient pas seulement à un manque d'institutions, il est le résultat d'une mondialisation qui ne répond pas à une quête de sens, d'identité de nos sociétés*".

C'est dire la gravité de la crise, c'est souligner aussi notre responsabilité personnelle de citoyens et de militants. Non pas pour faire rêver d'un monde idéalisé jusqu'à la caricature, mais pour diffuser les valeurs liées de liberté, de responsabilité et de solidarité. Et puisqu'un tel discours risque de ne pas convaincre les hyper-réalistes et les indifférents, d'insister sur les conséquences cumulées de la fracture technologique et

² Intervention du 29 septembre 2000 devant les Clubs Actes et paroles, Conviction et Témoin.

du repli identitaire sur la sécurité du monde.

A cette fin, l'allègement de la dette, évident goulot d'étranglement, est urgent et vital. Mais cela ne saurait suffire. Et sans prétendre être exhaustif, je voudrais insister sur quelques éléments indissociables d'une action d'ensemble.

Tout d'abord, les pays riches doivent renoncer à leur protectionnisme dont les conséquences sont, à certains égards, plus coûteux pour les pays en voie de développement que le montant de la dette. Cette question est au coeur des négociations menées dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce. Les pays riches doivent ouvrir leurs frontières aux produits agricoles venant des pays pauvres, diminuer les droits de douane et autres moyens de décourager les exportations en provenance des pays en voie de développement.

Les conséquences de la domination des pays riches en matière agricole sont dramatiques car elle décourage les efforts des pays en voie de développement pour bâtir une agriculture de subsistance, en fonction de leurs ressources naturelles et humaines. Il en résulte le maintien de populations incapables de se nourrir décentement et une aggravation du déficit de leur balance commerciale.

Ensuite, eu égard aux ravages exercés par les épidémies, dont le sida, la conscience mondiale doit se réveiller et pousser à un accord permettant de fournir, à des prix accessibles, les médicaments les plus essentiels. Quels sont les Etats puissants qui auront le courage de venir amplifier l'action courageuse, mais hélas limitée, de certaines ONG ?

Enfin, il convient d'encourager la coopération régionale entre pays pauvres voisins, de telle sorte qu'une meilleure division du travail permette une allocation optimale des ressources, un meilleur emploi de celles-ci, un allègement des budgets nationaux. Pour se convaincre de l'utilité d'une telle démarche, il suffit de voir les bienfaits qu'ont tirés, de leur coopération, les pays riches au sein de l'Union européenne, les pays en transition de l'Amérique du Sud au sein de MERCOSUR.

Pour un Conseil de Sécurité Economique

À cette fin, je reprends une proposition que j'ai formulée, il y a six ans déjà, et qui vise à créer un processus pratique et progressif de concertation à l'échelle mondiale.

Puisque la sécurité économique est, aujourd'hui plus qu'hier, une condition de la stabilité politique et de la paix, pourquoi ne pas créer, auprès des Nations Unies, un Conseil de Sécurité Economique qui réunirait tous les continents : les grandes nations industrialisées faisant partie du G7, la Russie, l'Inde, la Chine, ainsi que des organisations régionales représentant les autres pays du monde (Amérique Latine et Centrale, Afrique, Asie du Sud Est, Pacifique, Océanie...

Le Conseil se réunirait au niveau des responsables (Chefs d'Etat et de Gouvernement, Présidents des organisations régionales), une fois par an. Leurs représentants se verraient régulièrement et travailleraient à des propositions de nouvelles règles du jeu. Les grandes institutions internationales seraient associées à cette réflexion d'ensemble.

La participation de tous serait assurée et permettrait de limiter les confrontations habituelles et sans effet concret, entre le Nord et le Sud, entre les pays endettés et les pays riches...

L'empirisme vaudrait par la recherche de progrès concrets, parfois limités, mais tenant compte des réussites et échecs passés, ainsi que de l'opinion exprimée par ceux qui, d'ordinaire, n'ont comme moyen de se faire entendre que la revendication brutale ou démagogique.

Alors que la globalisation effraie beaucoup de nos contemporains et qu'elle suscite des oppositions de plus

en plus radicales, l'exigence de responsabilité veut que l'on s'attelle sans tarder à la recomposition du monde.

*
* *

Monsieur le Cardinal, nous devons vous féliciter pour cette campagne militante, ainsi que tous ceux qui y participent. Le temps est notre patience, il est aussi notre allié si nous savons persévérer et montrer que les efforts spontanés de la société civile sont un facteur de démocratie et de progrès social. La cité est l'affaire de tous. Ses dirigeants ont besoin d'une société qui participe, qui innove et qui soutient l'action proprement politique et les solutions techniques qui l'accompagnent. La responsabilité individuelle est engagée, de même que la responsabilité collective. Elles sont toutes deux les conditions de réussite d'un projet fondé sur le bien de tous les hommes et donc aussi sur la solidarité.